

AVIS DE VACANCE EXTERNE

Un poste accessible aux agents du grade de capitaine ainsi qu'aux agents inscrits sur liste d'aptitude du concours de capitaine de sapeurs-pompiers professionnels est susceptible d'être vacant au cours du 2^{ème} semestre 2020.

Le SDIS de la Vienne assure la protection de 435 000 habitants sur l'ensemble du territoire départemental (Poitiers une des plus grosses villes étudiantes de France, le Futuroscope, un centre nucléaire de production d'électricité, l'autoroute A10, la LGV SEA...), et effectue plus de 18 000 interventions par an. Le SDIS 86 possède également un centre de formation départemental. Il emploie 274 agents permanents (210 sapeurs pompiers professionnels et 64 agents des filières administrative et technique) ainsi que des agents non permanents (1320 sapeurs-pompiers volontaires, 7 agents recrutés dans le cadre de contrats aidés, des engagés de service civique).

Missions :

Le poste susceptible d'être vacant correspondra à une affectation au groupement territorial, sous l'autorité du chef de groupement.

Le groupement territorial est constitué de cinq compagnies, comme suit :

- La compagnie Nord-Ouest qui comprend 12 CIS et 300 SPV ;
- La compagnie Nord-Est qui comprend 1 CSP, 7 CIS, 47 SPP et 170 SPV ;
- La compagnie Centre qui comprend 2 CSP, 3 CIS, 97 SPP et 200 SPV ;
- La compagnie Est comprend 1 CS dédié au CNPE Civaux, 11 CIS, 8 SPP et 270 SPV ;
- La compagnie Sud comprend 13 CIS et 290 SPV.

L'affectation proposée se fera en fonction des mobilités internes et du profil du candidat.

Profil :

- Qualités de leadership ;
- Connaissances de l'environnement institutionnel des services départementaux d'incendie et de secours ;
- Connaissances de l'environnement administratif lié à l'emploi ;
- Sens du travail en équipe et en transversalité avec les autres groupements ;
- Sens de l'organisation et de l'anticipation ;
- Aptitudes managériales et capacités rédactionnelles ;
- Autonomie et ouverture d'esprit.

Formations et compétences requises :

- Niveau 3 dans une spécialité opérationnelle appréciée ;
- Maîtrise des outils informatiques : logiciels de bureautique et logiciels métier.

Régime indemnitaire :

Le régime indemnitaire sera conforme aux dispositions du règlement intérieur du SDIS de la Vienne.

Il peut comprendre :

- L'indemnité de feu ;
- L'indemnité de responsabilité ;
- L'indemnité de spécialité (jusqu'au grade de capitaine) ;
- L'indemnité représentative de logement (pour les agents non logés) ;
- L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (pour les agents de catégories B et A ayant un indice brut de rémunération supérieur ou égal à 380) ;
- L'indemnité d'administration et de technicité (pour les agents de catégories B et A ayant un indice brut de rémunération inférieur à 380) ;

Régime de service :

Le régime de service sera conforme aux dispositions du règlement intérieur. Il sera adapté aux fonctions opérationnelles et fonctionnelles tenues.

Logement :

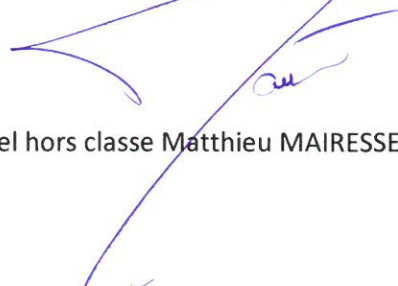
Possibilité d'attribution d'un logement par nécessité absolue de service dans les conditions définies par le règlement intérieur.

Les candidatures manuscrites accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être adressées au plus tard le 15 juin 2020 à :

Madame la Présidente du Conseil d'Administration du SDIS
Groupement des Ressources Humaines-Formation
11 Avenue Galilée
CS 60120
86961 FUTUROSCOPE Cedex

Pour tous renseignements complémentaires, contacter le lieutenant-colonel Patrick THIBAUT, chef du groupement des ressources humaines et de la formation au 05.49.49.18.60.

Le directeur du service départemental
d'incendie et de secours de la Vienne



Colonel hors classe Matthieu MAIRESSE